



# **Formation Spécialisée du Comité Social Territorial (FSC) du 11 décembre 2023 Commentaires et vote de FO**

## **I - Adoption du Procès-Verbal du 20 juin 2023**

**Vote favorable de FO.**

## **II - Rapports pour information**

### **II-1- Projet « En forme à la Région ! »**

**Commentaires de FO :**

Pour FO,

Notre très *chère* mutuelle doit être associée à ces mesures de prévention et de qualité de vie au travail.

Nous attendons la liste des mesures ou accompagnements de la MGEN en faveur des agents.

Il serait également intéressant de connaître les montants financiers engagés par la MGEN dans les démarches de prévention à la Région, pour le dispositif en forme à la région, comme pour d'autres.

### **II-2- Site Verne Delpech à Amiens**

**Commentaires de FO :**

RAS

### II-3- Suivi de la démarche nouveaux modes d'organisation du travail et déploiement

#### **Commentaires de FO :**

Pour FO, contrairement à OYENNA dont le travail a déjà bien avancé, l'intervention de l'ARACT nous paraît assez étonnante à ce stade. A ce jour, la même question revient systématiquement de la part de l'ARACT : « qu'attendez-vous de nous ? ».

Chez FO, on ne se pose pas la question chaque matin de savoir quel est notre rôle au sein de l'institution.

Les rôles de chacun sont identifiés. Les syndicats revendiquent. L'ARACT doit rester dans son rôle d'amélioration des conditions de travail.

Nous avons participé dès le début à toutes les réunions sur le sujet des NMOT.

FO était très favorable à l'association de cet organisme, dans l'intérêt de l'amélioration des conditions de travail des agents.

Notre enthousiasme est aujourd'hui beaucoup plus nuancé, et notamment suite aux nombreuses réunions sans réelle avancée pour les OS, et encore moins pour les agents régionaux.

Nous espérons donc un rebond et surtout une avancée en terme de contenu sur le travail de l'ARACT, ...et surtout des réelles avancées en faveur de l'amélioration des Conditions de Travail des agents régionaux.

### II-4- Point d'étape sur la redistribution des locaux des services régionaux

#### **Commentaires de FO :**

Pour FO, les réunions de préparation avec les agents sur la redistribution des locaux sont essentielles et doivent permettre de préparer dans la sérénité ces réaménagements.

L'association des préventeurs est également utile à la bonne prise en compte des aménagements de poste de travail.

L'annonce de bouleversements des calendriers de réaménagement est à manipuler avec précaution, afin que les agents ne subissent pas un stress supplémentaire et inutile, de la part de managers parfois sous informés.

Exemple : Tour Lille Europe

### II-5- Confort thermique au siège de Région

#### **Commentaires de FO :**

En réunion préparatoire, FO a posé la question : Les collègues de 3ème et 6ème étage du siège de Région vont-ils avoir chaud cet hiver ?

La réponse est toujours la même du DRM (Directeur des Ressources Matérielles) : « on y travaille. » C'est bien mais Pour nous (FO), c'est insuffisant.

On nous annonce la énième sortie des convecteurs pour pallier aux problèmes structurels.

A un moment, la nécessité d'affronter les problèmes structurels justifient une réaction adaptée aux enjeux de confort et qualité de vie au travail, qui passent évidemment par des éléments essentiels tels que la température de confort de travail. Autrement dit, des travaux sur la structure sont nécessaires.

(Pour FO, Il n'y a aucune raison justifiant que la Région finance les travaux sur les passoires thermiques sur les logements des particuliers, et ne s'attaque pas aux chantiers de ses propres bâtiments.)

### II-6- Point d'étape de la démarche d'évaluation des risques professionnels

#### **Commentaires de FO :**

RAS

II-7- Les fiches registre de santé et de sécurité au travail

**Commentaires de FO :**

Le recours au signalement sur le Registre de Santé et de Sécurité au Travail est méconnu des agents régionaux.

Il est nécessaire de communiquer sur cet outil.

Pour FO,

Il serait intéressant de communiquer à tous les agents sur les problématiques rencontrées : exemple les portes coupe-feu, en cas déclenchement automatique, quelle attitude à adopter, etc...

Nous préconisons de tirer profit de ces alertes pour communiquer aux agents régionaux sur les bonnes pratiques.

II-8- Bilan des accidents de travail et trajet, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2023

**Commentaires de FO :**

Un bilan pluri annuel serait plus intéressant, en comparant avec les années précédentes, et en écartant les années COVID.

Il serait surtout intéressant de rapporter ce chiffre au nombre d'agents des services, pour établir un pourcentage global.

Si on établit que les accidents ont lieu majoritairement au bureau ou dans des ateliers, qu'ils concernent essentiellement des femmes, la question logique qui s'en suit est de savoir quelles sont les préconisations de la Région en terme de mesures de prévention ?

De même, il serait intéressant de savoir si ces accidents touchent essentiellement des agents de la filière technique, ou administrative, et si les agents concernés sont sur des métiers télétravaillables ou en sont exclus. (1 cas dans le tableau soumis)

De manière plus globale, il serait évidemment intéressant par exemple de déterminer si le télétravail a bien eu un effet important sur la diminution des accidents.

II-9- Bilan 2022 de la Politique Handicap Régionale

**Commentaires de FO :**

Le recours aux aides de la Région est méconnu. Exemple des prothèses auditives.

FO souhaite qu'une communication soit réalisée en direction des agents sur ces dispositifs spécifiques susceptibles de leur venir en aide.

II-10- Dispositif relatif aux addictions sur le lieu de travail

**Commentaires de FO :**

Le sujet des addictions est un sujet complexe. Généralement les agents confrontés à ce problème sont dans un engrenage de difficultés personnelles et souvent complexes.

Nous aidons les agents sur ce type de dossier, notamment lorsque ceux-ci évoluent vers le disciplinaire, où les agents sont souvent isolés face à l'employeur.

Notre expérience nous amène à penser que l'accompagnement régional sur le plan social doit être continu (assistantes sociales et psychologues), y compris lorsqu'une procédure disciplinaire est engagée.

Les agents régionaux ont besoin d'accompagnement pour affronter ces difficultés, dont l'addiction n'est souvent qu'un élément : avec ou sans procédure disciplinaire. Et Quand une procédure disciplinaire est engagée, l'accompagnement doit se poursuivre pendant et après la procédure.

II-11- Point d'avancement sur la prise en compte du risque amiante au sein de la Région Hauts-de-France

**Commentaires de FO :**

Evoqué en réunion préparatoire.

Le cas de l'antenne régionale de Marck en Calais est révélateur de l'utilité des visites de délégation de FSC, auxquelles FO participe le plus souvent.

En effet, ce type de cas de figure d'aménagement de bureau sous un toit en Amiante ne se serait très certainement pas présenté concernant des bâtiments régionaux. En l'occurrence, la particularité de l'occupation par les agents régionaux d'une aile d'un bâtiment municipal rend d'autant plus nécessaire de prévoir ces visites de délégation et si nécessaire de contrôle des services techniques régionaux.

II-12- Baromètre santé-social : résultats et plan d'actions

**Commentaires de FO :**

Le rapport fait état d'un Ressenti fort par rapport aux conséquences économiques pour lequel peu d'agents ont confiance.

Pour FO, Il est nécessaire de rassurer les agents sur ce point, notamment par la rémunération et les primes afférentes, dont la prime de pouvoir d'achat.

II-13- Point d'étape sur l'accompagnement des agents inaptes à leur métier

**Commentaires de FO :**

Ce rapport est mixte dans le sens où il comprend des éléments concernant les agents de lycées et les agents des services.

Sans développer trop pour les lycées et empiéter sur la FSS dédiée, le nombre d'agents est beaucoup plus important et doit rendre nécessaire une réflexion sur le reclassement de ces agents (ailleurs qu'à l'accueil) et prévoyant une plus grande porosité avec les services administratifs et techniques classiques.

Pour les agents des services, 3 agents ont été concernés. Ce dispositif doit se développer et concerner plus d'agents.

Ce qui nous inquiète le plus porte sur le manque de retour à la dernière enquête RH auprès des managers sur le reclassement et la pénibilité, qui est révélateur de l'absence de prise de conscience des enjeux.

Pourtant comme exposé dans ce rapport :

« L'allongement de l'âge de départ à la retraite associé à la population lycéenne et services sur des métiers techniques pour majorité vieillissante, accentue la probabilité d'arriver en fin de carrière en présentant des problématiques de santé. »

Sur ce point, FO et la DRH tiennent exactement le même discours quasiment à la lettre près.

Il va falloir convaincre les managers régionaux des services de s'approprier ces thématiques, et de les faire évoluer au sein de la collectivité.

Chaque manager a un rôle de prévention.

III – Questions diverses

Bien syndicalement.

*Vos Représentants **FO** à la FSC :*

*Stéphane WAVRANT*

*Secrétaire Général*

*Laurence MANTEL,*

*Sylvie PIEDELOUP*

***FIN***